

CHARTRE POUR L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

20 propositions pour faire avancer l'entrepreneuriat féminin

L'entrepreneuriat féminin, défini comme la création et le développement d'entreprises par les femmes, stagne autour de 29 % en France.

La comparaison avec des pays ayant eu des politiques très volontaristes montre que des progrès sont encore à accomplir, notamment sur le développement des entreprises (moyens de financement, export...), sur la culture entrepreneuriale et l'articulation des temps de vie.

Le Laboratoire de l'égalité, créé par des femmes et des hommes issus de différentes sphères, a pour objectifs de sensibiliser les décideurs privés et publics à l'égalité professionnelle hommes-femmes et de favoriser la mise en œuvre d'améliorations concrètes dans ce domaine.

Dans cette perspective, à partir des réflexions menées par les membres de son réseau impliqués dans l'entrepreneuriat, le Laboratoire de l'égalité a élaboré une Charte de l'entrepreneuriat féminin, qui propose des préconisations **pour que les femmes s'engagent plus nombreuses dans la création, la reprise et le développement d'entreprise.**

Cette Charte s'articule autour de 5 enjeux majeurs :

1. Sexuer les outils statistiques pour mieux cerner l'entrepreneuriat féminin.
2. Créer une culture de l'entrepreneuriat féminin.
3. Accompagner, encourager et soutenir le développement des entreprises créées ou reprises par des femmes.
4. Faciliter et garantir l'accès au financement.
5. Améliorer le statut des entrepreneures et l'articulation des temps de vie.

*Comité de pilotage : CLEF (Cécile Barry, responsable commission entrepreneuriat), **Entreprendre au féminin-Essec** (Viviane de Beaufort, fondatrice), **Laboratoire de l'égalité** (Corinne Hirsch, administratrice).*

*Ont participé à l'élaboration de la Charte de l'entrepreneuriat féminin : **Action'Elles**, **l'ADIE**, **l'ADIEF**, **l'AFFDU**, **l'APCE**, **BGE boutiques de gestion**, **BPW**, **DEFHISS**, **entrepreneure.fr**, **EPWN**, **Fédération Pionnières**, **France Active**, **France Initiative**, **Inform'elles**, **WECF France**.*

1. Sexuer les outils statistiques pour mieux cerner l'entrepreneuriat féminin

Pour pouvoir piloter efficacement des mesures, encore faut-il détenir des informations quantitatives et qualitatives. Or, dans les informations du fichier SIRENE de l'INSEE, le sexe du ou de la dirigeant-te n'est spécifié que pour les entreprises individuelles.

- **Etendre la distinction de sexe dans toutes les statistiques** concernant les entrepreneur-es et ce, dès l'enregistrement.
- Mettre en place des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) pour **mesurer la performance des dispositifs d'aide et l'évolution de l'entrepreneuriat féminin.**

2. Créer une culture de l'entrepreneuriat féminin

D'après l'enquête réalisée par Mediaprism pour le Laboratoire de l'égalité, l'envie d'entreprendre est asexuée et partagée par 84 % des répondant-es. Pourtant le pourcentage de femmes plafonne à 29 % des entrepreneur-es.

Le désir d'entreprendre dépend en grande partie d'une culture, d'un état d'esprit qui sont transmis par l'éducation et ancrés de façon précoce. Il faut donc promouvoir, dès le plus jeune âge, des attitudes, des valeurs et aider les femmes à concrétiser leurs projets dans la création et le développement des entreprises.

Lutter contre les stéréotypes « métiers » et élargir les secteurs d'activité dans lesquels les femmes se projettent en tant qu'entrepreneures

- **Former les équipes éducatives** de la petite enfance à la fin du cycle secondaire (les personnels, les enseignant-es, les conseiller-es d'orientation et les fédérations de parents d'élèves) ainsi que les organismes ayant une mission publique d'éducation pour lutter contre les représentations stéréotypées des métiers et **mettre en œuvre une pédagogie de l'égalité des métiers hommes/femmes.**
- Affecter une ligne budgétaire de 1% des budgets des Conseils Régionaux (au sein des Schémas Régionaux de Développement Economique, SRDE), pour financer des projets visant à la présentation et à la **promotion des métiers et/ou des secteurs d'activité dits « masculins » auprès des collégiennes et des lycéennes.**

Promouvoir et valoriser l'image des femmes entrepreneures

- **Promouvoir l'entrepreneuriat féminin par l'exemple** : développer et diversifier la diffusion de témoignages de femmes entrepreneures aux parcours divers, dans les médias classiques et spécialisés entrepreneuriat. Contrôler la parité de la représentation femmes/hommes, tant quantitative que qualitative, dans les outils de communication.
- **Dédier un espace « entrepreneuriat des femmes » dans tous les salons et initiatives sur l'entrepreneuriat**, parrainé par l'APCE, les Ministères et/ou la Caisse des Dépôts.

3. Accompagner, encourager et soutenir le développement des entreprises créées ou reprises par des femmes

Les facteurs qui freinent le développement de l'entrepreneuriat féminin sont identifiés : insuffisance de formation, d'accompagnement et de soutien, isolement et déficit de rôles modèles divers.

Améliorer l'accès aux informations portant sur la création, la reprise et le développement d'entreprises par les femmes

- **Créer sur le site de l'APCE une plateforme/guichet unique** qui rassemble les acteurs ressources et les informations par thématiques : démarches administratives, aides financières, dispositifs d'accompagnement publics et privés, appels à projet, prix et bourses...
- **Former le personnel de Pôle Emploi** pour qu'il soit en mesure (à minima) d'orienter les porteuses de projet vers les organismes de soutien et d'accompagnement des femmes entrepreneures.

Développer l'accès à la formation pour les entrepreneures, adapté à leurs besoins

- **Inciter les femmes entrepreneures à se former**, dans les domaines particuliers de la finance/gestion, du développement commercial/export/gestion des forces de vente et de l'utilisation des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).
- **Prévoir des financements, des cursus et des modes de déploiement adéquats et accessibles** aux besoins des femmes entrepreneures : prise en charge des formations simplifiée par les dispositifs existants (Pôle Emploi, OPCA), e-learning, garde des enfants pendant les formations, frais de transport.

Inciter les entrepreneures à sortir de l'isolement

- **Développer les modes d'accompagnement personnalisés sur les trois premières années de vie de l'entreprise** : par les réseaux et associations mais aussi mentorat / tutorat / parrainage-marrainage bénévole par des chef-fes d'entreprise.
- **Multiplier les pépinières pour les entrepreneures et les espaces de co-working**, avec la mise à disposition d'espaces par les acteurs locaux publics et privés.

4. Faciliter et garantir l'accès au financement

Le manque de capitaux au cours des deux premières années de la vie d'une entreprise – surtout s'il s'agit d'une entreprise technologique – ne se rattrape pas. Cette carence originelle rend les entreprises vulnérables face à leurs concurrents internationaux mieux financés. La préférence avérée pour l'investissement patrimonial est un frein pour le développement et la croissance de l'entreprise, puisqu'il restreint la part accordée au capital développement de l'entreprise.

Ces problématiques sont accentuées lorsqu'il s'agit du financement des entreprises portées par des femmes.

- **Promouvoir, dynamiser et pérenniser le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes**
 - **Faire évoluer les caractéristiques de l'outil financier** (la garantie) afin de répondre aux nouveaux besoins des femmes entrepreneures et d'améliorer l'attractivité de cet outil auprès des principaux partenaires financiers (les banques).
 - **Renforcer les moyens financiers** de ce dispositif afin d'accroître ses capacités d'accompagnement.
 - **Communiquer de façon renforcée et diversifiée** sur le FGIF afin de toucher les différents publics (femmes entrepreneures ou porteuses de projet, acteurs de l'aide aux entreprises, banques, grand public...).

- **Elargir l'ACCRES** (Aide à la création et à la reprise d'une entreprise) à toutes les personnes sans emploi (bénéficiaires ou non d'allocations chômage ou de minima sociaux), afin de ne plus exclure celles qui assument seules la charge d'un ou plusieurs enfants ou qui ont cessé leur activité pour élever leurs enfants de 3 ans et plus.

- **Inciter les femmes à élargir leurs sources de financement**
Notamment par crédits bancaires, business angels...

- **Sensibiliser les personnels bancaires à l'entrepreneuriat féminin**
 - Commerciaux au sein des organismes de crédit.
 - Personnel en formation au sein du Centre de Formation de la Profession bancaire (CFPB).

5. Améliorer le statut des entrepreneures et l'articulation des temps de vie

Améliorer le statut des entrepreneures

- **Prendre en compte l'aspect patrimonial** de la création d'entreprise.
 - Inciter les femmes à mieux analyser cette dimension avec l'aide des juristes et conseillers financiers spécialistes du sujet.
 - Réaliser un bilan personnel et financier qui intègre protection sociale, retraite, chômage.
- **Réexaminer et mieux faire connaître le statut de conjoint-e collaborateur-trice.**
- Prendre en compte les **spécificités des agricultrices et des entrepreneures en zone rurale, des femmes qui entreprennent en zone économique défavorisée.**
- **Permettre la création d'entreprise pendant les congés parentaux.**

Faciliter l'articulation vie privée / vie professionnelle

- **Faire bénéficier les femmes entrepreneures des mêmes droits que les femmes salariées** pour l'accueil en halte-garderie, l'accès aux cantines, les temps périscolaires.
- **Développer des actions qui facilitent l'articulation des temps**, particulièrement dans les périodes de création ou de reprise d'entreprise, résolument chronophages :
 - Développer des structures multi-accueil, des modes de garde souples, plus adaptés aux femmes entrepreneures.
 - Favoriser la gestion partagée entre les femmes et les hommes de la parentalité et des tâches domestiques et familiales.